

Procès-verbal du conseil de l'UFR SVTE du mercredi 12 juillet à 9 heures

Etaient présents :

Collège A

- *Présents ou représentés :*

M. NARCE, M. CHERKAOUI-MALKI (procuration à MME TROMPIER), M. FAIVRE, M. FARA (procuration à M. PELLENARD jusqu'à 11h30 puis présent), MME LE BON, MME LEBORGNE-CASTEL, MME LELOUP (procuration à M. WENDEHENNE), MME VENNIN, M. WENDEHENNE.

- *Excusé :* M. DEMARQUOY

Collège B

- *Présents ou représentés :*

MME ABED-VIEILLARD, M. MANIERE, M. MOREAU (procuration à MME VERNOUD), MME OLIVE (procuration à M. MANIERE), M. PELLENARD, M. POINSSOT, M. RIALLAND, MME ROSNOBLET, MME TROMPIER, MME VERNOUD (départ à 12h10).

Collège des personnels BIATSS

- *Présents ou représentés :*

MME BELLENGER (départ à 11h50), M.DER, MME EVROT-CARRICAN, MME GAETAN, M. ROLLIN (départ à 12h15).

Collèges des usagers

- *Présents ou représentés :*

MME BOUDIER (procuration à M. MEYER à partir de 10 h 15), M. MEYER (présent puis procuration à MME SUZIALUK à 12 h00), MME SUZIALUK, M. NOCETO.

- *Absents :*

MME ASSFELD, M. SURUGUES, MME DAGHER.

Collège des personnalités extérieures

- *Présents ou représentés :*

MME VAN OVERSTRAETEN (procuration à MME LE BON), M. GERVAIS (procuration à M. POINSSOT), MME PRUDON-DESGOUTTES (procuration à M. FAIVRE), M. ANSEL (procuration à M. NARCE), M. MONNOT (procuration à MME LEBORGNE-CASTEL)

- *Absents :*

MME DECHELOTTE, MME LECOURT-CAPDEVILLE.

Membres consultatifs

- *Présente :* MME CLERGET, responsable administrative de l'UFR

- *Absents* : M. BATT, responsable du département d'anglais, MME SALVADORI, responsable du service de préparation aux concours.

Membres invités

- *Présentes*

MME CASAS, responsable de l'antenne financière, MME CHALUMEAU, secrétaire de direction.

- *Excusée* : MME THOMAS, responsable de la scolarité

✓ **Approbation du PV du 30/05/2017**

Le Directeur d'UFR soumet le PV au vote :

➤ **Unanimité (30 pour)**

✓ **Informations du directeur d'UFR**

- **Compte-rendu de la conférence des directeurs de composantes**
 - **Du 03/05/2017**

M.PELLENARD a représenté le Directeur d'UFR à cette réunion ; il explique qu'un point a été fait sur l'offre de formation et le Plan de Retour à l'Equilibre (PRE).

- **Du 07/06/2017**

Le Directeur d'UFR rend compte des différents points évoqués :

-Tirage au sort pour l'entrée en L1.

La Ministre de l'enseignement Supérieur et de la Recherche s'est positionnée sur ce sujet : cette année, il n'y a rien de changé mais une réflexion sera engagée très vite à la rentrée sur la sélection, ce qu'ont confirmé le Président de la République et le Premier Ministre. La CDUS lance une réflexion sur ce sujet car la situation n'est plus tenable. Par ailleurs, le Président de la République a annoncé que le budget de l'enseignement Supérieur et de la Recherche serait sanctuarisé.

-Discussion autour des droits d'inscription

Le Président de l'Université de Bourgogne porte à la CPU la réflexion sur l'augmentation éventuelle des droits d'inscription.

-Suppression de la ligne budgétaire du conseil régional pour l'aide aux déplacements des étudiants des formations co-habilités

Cette mesure va nécessiter le développement de la visioconférence.

M.WENDEHENNE regrette cette décision qui n'est pas satisfaisante pour les étudiants du M2 SCM qui n'auront pas les moyens de se déplacer et ce, d'autant plus que les étudiants de l'UFC sont peu à s'inscrire en M2 SCM car il est dispensé à Dijon.

M.RIALLAND demande si un soutien des formations retenues dans le cadre de l'appel à projets i-site peut être envisagé, via des frais de gestion par exemple, dans la mesure où elles sont très bien dotées.

Le Directeur d'UFR répond par la négative car le budget de ce master est établi et ne peut être modifié : il prévoit des financements de bourses, des déplacements ailleurs qu'à Besançon, des dépenses de masse salariale. Il n'est pas possible de prélever des frais de gestion à l'échelle de l'UFR. Une réflexion au cas par cas pourra intervenir en cas de difficultés des étudiants.

-Décret sur capacité d'accueil en M2

L'Etat devait publier un décret sur les capacités d'accueil en M2, non paru à ce jour en raison de problèmes techniques.

-Discussion autour des autorisations de cumul

Certains directeurs de composantes ont évoqué des difficultés liées au fait que certains enseignants-chercheurs assurent beaucoup d'heures à l'extérieur, au détriment de leur service dans leur composante d'affectation, ce qui génère des recrutements de vacataires coûteux. La réponse à ces difficultés a été renvoyée par l'uB vers les directeurs de composantes, incités à émettre un avis défavorable sur les demandes d'autorisations de cumul. Une mesure d'ordre général ne sera pas adoptée à l'échelle de l'uB. L'UFR SVTE n'est pas concernée par ce problème.

-Plan de Retour à l'Equilibre (PRE)

L'Inspection Générale de l'Administration de l'enseignement Supérieur et de la Recherche (IGAENR), arrivée à l'uB début juillet, sera là pendant deux mois pour un accompagnement de l'établissement. Nous serons peut-être sollicités. L'équipe mandatée est celle qui a déjà travaillé à Reims et Orléans.

Le PRE a une durée de trois ans, le retour à l'équilibre étant envisagé à cette échéance. Quelques emplois seront ouverts à recrutement en 2018 et il est envisagé de geler 35 postes BIATSS et 35 emplois d'enseignants-chercheurs.

M.ROLLIN ajoute qu'en CA de l'uB a été annoncé le non renouvellement d'un tiers des emplois BIATSS et enseignants. Le Président a précisé que toutes les composantes seraient impactées, même après les 3 ans du PRE (effet mémoire).

Le Directeur d'UFR précise que l'UFR SVTE sera peu impactée par cette mesure car le taux de vacance d'emplois sera faible dans les prochaines années.

-Point sur les flux d'étudiants

Sur trois ans, les effectifs étudiants sont sensés augmenter mais avec maintien du cadre financier. Il faudra entrer dans l'enveloppe, donc le seul levier sera une réduction de l'offre de formation. Les gels de postes se font sans recours à des ATER sur les emplois d'enseignants-chercheurs et à des contractuels sur les fonctions BIATSS.

M.ROLLIN ajoute que, pour les suppléances de personnels BIATSS malades, le délai de carence avant le recrutement du remplaçant sera étendu.

-Droits d'inscription spécifiques aux étudiants de masters internationaux

Ces droits ont été fixés à 6000 € par le CA.

-Maison internationale

Sa gestion n'est pas équilibrée, donc les composantes sont incitées à l'utiliser, notamment pour les invités ou les colloques.

Plusieurs membres du conseil font état de ses inconvénients : tarifs pas très incitatifs, pas de petit-déjeuner, pas de personnel le weekend...

- Du 04.07.2017

Cette conférence des directeurs de composantes était organisée à Chalon-sur-Saône et personne de l'UFR n'a pu s'y rendre.

o **Compte-rendu de la CDUS du 06/07/2017**

Dans le cadre du PIA 3, la CDUS travaille sur un projet de licence 3 professionnalisante. La direction de l'UFR a sollicité à plusieurs reprises l'accord de la présidence de l'uB pour y participer et la réponse, favorable, du président, n'a été reçue que 4 jours avant la date limite. Ce dernier a accepté de signer une lettre d'intention pour 2018, qui a été transmise au porteur de projet. Si le projet est retenu, un consortium décidera de la validation ou non de notre candidature. Laurent PICHON serait la personne référente sur ce dossier. Un dialogue a d'ores et déjà été engagé

avec le directeur de l'UFR de chimie de Strasbourg, porteur du projet ; l'UFR SVTE va essayer de déposer un projet commun avec l'UFR sciences et techniques de l'uB. 14 universités, de toutes tailles, participent au projet à ce jour. Il sera par la suite ouvert à d'autres partenaires. Ce projet est intéressant pour l'UFR, il conduira à une possibilité de double diplomation. Le plan financier prévoit un financement jusqu'à 30 partenaires.

M.WENDEHENNE s'interroge sur le positionnement de l'UFC par rapport à ce projet.

Le Directeur d'UFR répond que l'UFR sciences de l'université de Besançon n'adhère pas à la CDUS.

M.FAIVRE ajoute que ce projet n'est pas en compétition avec celui d'UBFC, dont on ne connaît pas bien les contours.

Le Directeur d'UFR précise que ce projet de la CDUS peut être mis en parallèle avec le réseau FIGURE en master, dans lequel l'UFC est très impliquée, *via* le laboratoire Femto, alors que l'uB n'y participe pas. Il y aura deux vagues donc nous pourrions re-candidater, sachant qu'il n'y a pas de surcout pour l'université.

- Accompagnement des nouveaux enseignants-chercheurs

A la rentrée 2018, les nouveaux MCF bénéficieront de 32 heures de décharge la 1^{ère} année et de 32 heures sur les 3 ans qui suivent pour participer à des formations. Ce projet est national et indépendant de ce que les universités mettent en place localement. Un référentiel va être élaboré sur les missions des MCF.

- Adhésion à UNISCIEL

La présidence de l'uB a donné son accord pour l'adhésion de l'établissement à UNISCIEL, université numérique thématique consacrée aux champs disciplinaires suivants : Mathématiques, Informatique, Physique, Chimie, Sciences de la Vie, Sciences de la Terre et de l'Univers. C'est positif car il y avait eu un appel à projets auquel l'UFR n'avait pu participer car l'uB n'était pas adhérente. UNISCIEL permet d'avoir accès à une plate-forme numérique. Le président d'UNISCIEL a donné l'information que le ministère disposait d'une enveloppe pour accompagner des projets numériques en « zones blanches », dont nous faisons partie. Il peut s'agir par exemple de tests de niveau pour entrer en L1. Il faut réagir très vite donc Corinne LELOUP, qui a pris en charge ce dossier, va contacter UNISCIEL pour connaître les modalités de candidature et bénéficier d'un accompagnement.

M.POINSSOT mentionne une possibilité de mutualisation : une université d'automne sera organisée par CANOPE et les enseignants-chercheurs pourront y suivre la formation.

o **Bilan du DOM : heures, emplois, contractuels, crédits**

Un séminaire a lieu à la gouvernance ce jour, relatif aux ressources humaines.

Le Directeur d'UFR présente la notification reçue : pour le fonctionnement, la dotation est inchangée par rapport à l'année dernière mais elle avait été très diminuée l'année précédente. Pour les heures, la notification n'est pas conforme à ce qui a été négocié car les 26 000 heures financées par l'uB incluraient les heures prises en charge par Agrosup Dijon.

M.FAIVRE a rencontré récemment le vice-président G. WEGMANN et fait valoir deux choses : d'une part, l'UFR ne peut s'engager car cet objectif ne semble pas atteignable et d'autre part, l'enveloppe notifiée ne correspond pas aux éléments discutés précédemment. L'objectif initial était de 26500 heures financées par l'uB pour un prévisionnel de 29 000 heures, il y a maintenant un différentiel de 2500 heures, soit la moitié de la L1. Le motif de cette modification de l'enveloppe annoncée est qu'Agrosup est censé apporter 1500 heures. Ces

1500 heures sont issues de nombreuses discussions avec Agrosup et correspondent à des parcours cohabilités.

Le Directeur d'UFR ajoute que, compte tenu de l'expérience de la précédente offre de formation, la nouvelle convention avec Agrosup pour les formations cohabilitées a été rédigée différemment.

M.FAIVRE rappelle qu'initialement, la préparation Geipi comptait quelques étudiants et maintenant représente un groupe TD, pour lequel Agrosup n'apportait jusqu'à l'année dernière aucun financement, ni pour les heures ni pour les consommables. Cette année, une contribution d'environ 220 heures a été apportée par Agrosup, sur un total de 500 heures.

M.RIALLAND est surpris que les enseignants d'Agrosup assurent 1500 heures dans l'UFR.

M.POINSSOT soumet la suggestion de ne plus enseigner pour le parcours GEIPI.

M.FAIVRE souligne un paradoxe : au départ, l'effort demandé aux composantes était variable entre 8% et 12 % (8% pour notre UFR) et maintenant notre UFR est à 11.8%. Il a indiqué à l'uB que l'UFR devait savoir avec quels moyens fonctionner et ne souhaitait pas descendre à 24500 heures.

Le Directeur d'UFR a eu une conversation avec le VP délégué aux finances, qui a laissé la porte ouverte pour des négociations. Un message d'alerte a été adressé à la gouvernance au sujet de cette notification.

M.RIALLAND rappelle que l'UFR SVTE réalise des économies depuis plusieurs années et constate que les efforts sont toujours demandés aux plus vertueux.

M.PELLENARD regrette qu'en termes d'heures, l'établissement soit dans une logique comptable au lieu d'être dans une logique pédagogique.

M.FAIVRE serait enclin à arrêter ou réduire les enseignements de l'UFR sciences et techniques dans nos formations.

M.NOCETO pense qu'il y a un risque pour la qualité des formations si l'on est obligé de supprimer les heures de sciences et techniques.

M.ROLLIN explique qu'au CA, les élus demandent à la directrice du pôle finances d'expliquer les choix politiques, ce qui est surprenant.

Le Directeur d'UFR va recontacter la présidence et tenter de faire évoluer la notification, qui est provisoire. Si elle devient définitive, alors il faudra envisager une réaction.

M.RIALLAND et MME VENNIN estiment qu'il est nécessaire d'envoyer un message fort à la gouvernance et de l'informer de l'opposition du conseil à cette notification provisoire.

Le Directeur d'UFR fait remarquer qu'il y a également un problème avec les crédits de formation continue placés dans les réserves qui ne nous sont pas restitués, sauf pour la masse salariale. Cela risque de pénaliser fortement le fonctionnement des licences professionnelles et des M2 professionnels (31765 et 64395 €).

MME VENNIN pense qu'il nous faut manifester à la rentrée auprès de la gouvernance pour que ces coupes budgétaires s'arrêtent, ne serait-ce que par respect pour les jeunes MCF qui s'impliquent.

Le Directeur d'UFR explique qu'il s'agit d'une injonction du rectorat, qui contrôle l'utilisation des crédits de l'uB.

MME VERNOUD demande si ces mesures s'appliquent à toutes les composantes et si celles-ci réagissent.

Le Directeur d'UFR a essayé de contacter des collègues d'autres UFR mais n'a pas pu échanger avec eux sur ce point. Les situations des UFR étant spécifiques, les documents sont donc difficilement exploitables.

Les membres du conseil demandent que soit soumise au vote la motion suivante:

« A l'examen de la notification budgétaire provisoire pour 2018, le conseil de l'UFR SVTE réuni ce jour constate, à l'unanimité, que faute d'un retour à la dotation initialement négociée lors du dialogue avec la gouvernance- soit environ 26 500 heures hors Agrosup- l'UFR SVTE ne sera pas en capacité d'ouvrir ses formations à la rentrée 2017 de la L1 aux M2.

De plus, à la lecture du BR1/2017 concernant le non-reversement des crédits de formation continue, le conseil constate que les formations impactées (L et M) ne pourront pas ouvrir en conformité avec les maquettes déposées. »

➤ **Unanimité (33 pour)**

MME VENNIN estime qu'il faut alerter les collègues sur la situation.

Le Directeur d'UFR ajoute que le tutorat d'accompagnement et le PRL sont supprimés à la rentrée.

M.RIALLAND pense qu'il faut interpeller les étudiants. La dotation du PRL était conséquente mais n'était pas systématiquement dépensée dans son intégralité car si une action n'était pas pertinente, elle était arrêtée.

M.NOCETO constate que les étudiants ne sont pas assez au fait des questions financières pour réagir.

M.PELLENARD juge que la suppression du PRL est un grand bond en arrière. Ces dispositifs étaient intéressants pour les étudiants en difficulté et pour ceux de master qui réalisaient, par le tutorat, leur 1^{ère} expérience d'enseignement. Il n'y a plus de ligne budgétaire spécifique, le PRL a été inclus dans la dotation allouée par le ministère (700000 à 5800000).

M.NOCETO et M.MEYER évoquent la possibilité de le faire d'une autre manière, par exemple sous la forme du bénévolat.

M.FAIVRE précise que quelques éléments seront pérennisés.

MME VENNIN pense qu'il y a eu des abus avec les heures PRL.

Le Directeur d'UFR estime qu'il sera possible de se raccrocher au PIA3 mais tous les établissements ne seront pas lauréats.

M.FAIVRE souligne qu'il faudrait être très dynamique et mordant sur les nouveaux enjeux pédagogiques mais le retour de l'uB ne peut que générer le découragement des collègues.

Le Directeur d'UFR pense que nous ne sommes pas encore mûrs à l'UFR sur la pédagogie inversée et la transversalité et espère que la réflexion sur ce sujet avancera rapidement.

o **Rentrée 2017 :**

▪ **affectation des personnels BIATSS**

- M. Stéphan GADREAU, technicien en informatique à l'UFR des sciences de santé, remplacera M. Alain FESTEATU, admis à la retraite
- MME Sabrina PERREY, reçue au concours de technicien, sera nommée le 02.10.2017 et remplacera M. Michel SAUNIER, admis à la retraite.
- MME Marie-Thérèse LEGOUX a été nommée adjoint technique stagiaire et reste affectée sur des fonctions d'entretien des locaux, au laboratoire Artheis et en salles de TP de biochimie
- Il reste deux postes d'ingénieurs à pourvoir, pour lesquels la phase d'admission des concours aura lieu en septembre.

▪ **affectation des enseignants-chercheurs et enseignants**

- MME Aurélie KHIMOUN est recrutée en qualité de MCF en 67^{ème} section (poste libéré par M.BENTEJAC, admis à la retraite)
- MME Catalina ONOFREI, PRAG d'anglais, est affectée à l'UFR, en remplacement de MME Carmela CHATEAU, admise à la retraite

Au terme de la campagne d'emplois pour 2018, les postes de MCF de Mme CATTIN et de M.ALIBERT sont gelés, sans compensation. Le poste de technicien de M.SOLONOT reste pourvu par une contractuelle, Charlene CHEVALIER.

Le poste de PRAG d'anglais libéré en septembre 2018 par MME BRACIEUX-PERRI devrait être publié à recrutement à l'automne 2017.

MME VENNIN ajoute qu'un ATER à temps complet pourrait être nommé du 01.01.2018 au 31.08.2018, payé par Total.

- **Point sur les candidatures des étudiants**

Le Directeur d'UFR souligne l'augmentation du nombre de dossiers traités. Il serait utile d'étaler les fins de campagne l'année prochaine et de bénéficier de la dématérialisation pour alléger le travail de la scolarité.

- **CRCT**

La demande présentée par Mme LAYTUNG n'a pas obtenu une suite favorable.

- **Délégations CNRS**

Le Directeur d'UFR communique les résultats de la campagne de délégation au CNRS: attribution à M.CEZILLY, PR en 67 ème section (pour 12 mois) et à M.MOREAU, MCF en 67 ème section (pour 6 mois), refus à MME LAYTUNG, MCF en 67 ème section.

- **Appel à projets "équipements pédagogiques 2017"**

Ce dossier sera probablement en attente car le conseil régional pourrait ne pas apporter de financement.

- **Point sur ADE Campus**

La période préparatoire continue ; MME SOUIDI s'est beaucoup investie avant son départ. On essaiera d'être opérationnels à la rentrée mais il y aura certainement des « bugs » au 1^{er} trimestre.

- ✓ **Questions financières :**

- **Sorties d'inventaire**

Des sorties d'inventaire pour du matériel de plus de 20 ans sont demandées par MME CHLUBA :

| Appareil | Code/Ref | Ancienneté |
|----------------------------|-----------|------------|
| Centrifugeuse de paillasse | C775207 | >20 ans |
| Bloc chauffant | 1046 | >20 ans |
| bloc chauffant | 1294-0063 | >20 ans |
| agitateur chauffant | 9083 | >20 ans |
| agitateur magnétique | 5620-0150 | >20 ans |
| équipement sartorius | SM1763 | >20 ans |
| mini-centrifugeuse SORVALL | | >20 ans |
| Thermojet PCR | 5234 | >20 ans |
| Bain-marie Enkab-1 | 60825 | >20 ans |
| Bain-marie Bioblock | 10631301 | >20 ans |
| Générateur Biorad | 959BR0582 | >20 ans |
| Pompe recirculation | 244BR0629 | >20 ans |
| Hotte | A500 097 | >20 ans |
| Hotte de radioprotection | 14533 | >20 ans |
| Table en bois | | >20 ans |
| eMac | 15018123 | >20 ans |
| Hotte flufrance | | >20 ans |
| PSM | | >20 ans |
| PSM | | >20 ans |

➤ **Unanimité (33 pour)**

✓ **Questions pédagogiques :**

○ **modification des fiches filières :**

- licence professionnelle « agriculture, durabilité, nouvelles technologies »
- licence professionnelle « dépollution, production et gestion durable des eaux »
- master 2 mention Biodiversité, Écologie, Évolution parcours « Dynamique et conservation de la Biodiversité »
- Diplôme d'Accès aux Études Universitaires – parcours B (scientifique)

En ce qui concerne le DAEU, deux remarques sont formulées :

-MME ABED-VIEILLARD pense que les points 1 et 2 page 4 sont contradictoires (compensation/ capitalisation) ; MME CLERGET se charge d'interroger les responsables pédagogiques (*vérification faite après le conseil, tout est conforme*).

-M.POINSSOT préconise une harmonisation de la présentation de la fiche filière avec celles de l'UFR.

➤ **Unanimité (33 pour), avec demande de précision pour le DAEU B.**

○ **désignation des responsables de filières pour la rentrée 2017**

Après consultation du tableau, M.WENDEHENNE demande si M.CHERKAOUI MALKI assure la fonction de directeur des études au 2^{ème} semestre.

Le Directeur d'UFR répond que M. CHERKAOUI MALKI, bien qu'assumant la plupart de ces missions, préfère conserver la fonction de responsable du département licence. Pour la L1 STE, Irina BUNDELEVA remplace Pierre PELLENARD depuis la rentrée 2017.

➤ **32 pour, 1 ne prend pas part au vote**

○ **modification du calendrier universitaire 2017-2018**

- licence professionnelle « agriculture, durabilité, nouvelles technologies » : rentrée au 13.09 au lieu du 11.09.2017
- licence professionnelle « dépollution, production et gestion durable des eaux » : rentrée au 7.09 au lieu du 11.09
- master 2 mention Biodiversité, Écologie, Évolution parcours « Dynamique et conservation de la Biodiversité : rentrée au 14.09.2017 au lieu du 18.09
- master 2 mention conservation biology parcours Behavioural Ecology and Wildlife Management : rentrée au 14.09.2017 au lieu du 18.09

➤ **32 pour, 1 abstention**

✓ **Comptes rendus des commissions :**

○ **Commission de la communication réunie le 21/06/2017**

MME TROMPIER explique que la commission a examiné tous les points évoqués dans les professions de foi. Les axes de travail suivants ont été arrêtés par la commission :

- Pas de page web par personne
- Publication sur le site d'une liste des personnels avec photographie

M.NOCETO souhaite que la liste des responsables de filières soit publiée.

Le directeur d'UFR fait remarquer qu'il est nécessaire de prendre l'attache de la cellule juridique pour tout ce qui concerne le droit à l'image.

- Mise en place du nouveau site web uB en septembre
- Présentation des nouveaux personnels au conseil d'UFR
- Petit-déjeuner en septembre avec les néo-entrants
- Témoignages écrits ou vidéo d'étudiants
- Création d'un glossaire des acronymes
- Signalétique
- Plaquettes homogènes pour toutes les filières
- Organisation du stand licence de la JPO

Un débat s'instaure sur l'opportunité d'inviter chaque nouveau personnel à se présenter au conseil car cela peut être considéré comme une épreuve pour eux.

○ **Commission des locaux réunie le 11/07/2017**

M.FARA rappelle qu'une équipe du CSGA a quitté le bâtiment Gabriel, avec un certain retard. Il a fallu reprendre le dossier avec le nouveau directeur du CSGA, ce qui a provoqué le report de la réunion de la commission. Au final, seuls deux bureaux ont été libérés, beaucoup moins que prévu ; il faudra maintenir un emplacement pour les enseignants-chercheurs (et non pas un bureau individuel). A l'échelle du bâtiment, 14 demandes de locaux avaient été présentées. Des personnels permanents pourront avoir un bureau seul. Les enseignants du master MEEF pourront être regroupés au 2^{ème} étage, ce qui est positif et l'adjoint technique chargé de la salle de TP licence pourra s'installer à coté de cette salle. Les déménagements ne devraient pas intervenir avant Noël.

En réponse à M.FAIVRE, M.FARA précise que les personnes qui ont un bureau au CSGA seront 2 par pièce, voire 3 car les attributions de locaux tiennent compte de la fréquentation.

✓ **Approbation de convention :**

○ **Convention de partenariat avec l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage**

➤ **Unanimité (28 pour)**

○ **Convention de transfert de service d'enseignement**

Le Directeur d'UFR explique que MME Tao assurerait, par cette convention, 100 heures à l'université de Lyon, ce qui permettrait d'éviter à plusieurs enseignants-chercheurs de l'UFR d'être en sous-service du fait de la diminution du nombre d'heures à assurer à l'UFR sciences humaines.

➤ **Unanimité (28 pour)**

✓ **Questions diverses**

Le Directeur d'UFR souligne les excellents résultats au CAPES avec 21 admis dont 19 dans la promotion. Ce sont les meilleurs résultats parmi les universités de taille comparable.

M.MANIERE intervient à propos d'ADE Campus pour demander que l'occupation des salles soit visible par tous les enseignants-chercheurs.

Mme CLERGET répond que l'occupation des salles de TP sera visible par les personnes en charge de la gestion de ces salles. Il faut être prudent sur l'affichage dans ADE car une salle peut apparaître libre mais être en cours de réservation.

M.FAIVRE précise que ce projet n'est pas figé ; il évoluera si nécessaire, à l'issue de cette première année de mise en œuvre.

MME ABED-VIEILLARD évoque les dotations de fonctionnement allouées aux filières et les modalités de répartition de celles-ci. Il faudrait peut-être revoir la répartition par module qui est utilisée actuellement.

M.RIALLAND partage ce point de vue et pense que l'on pourrait s'appuyer sur les travaux préparatoires de M.FAIVRE.

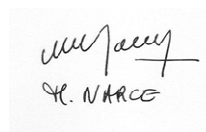
Le Directeur d'UFR propose qu'un groupe de travail se mette en place entre les responsables de filières et la commission finances de l'UFR.

MME VENNIN fait état de l'étonnement des personnels du CNRS de ne pas être conviés lors du pot de fin d'année de l'UFR.

MME ABED-VIEILLARD souligne qu'il est nécessaire d'y associer les étudiants élus au sein du conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 h 00.

Le Directeur d'UFR,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Narce', with the printed name 'M. NARCE' written below it in a smaller font.

Michel NARCE